



ML
MLL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CORSE ET DU DEPARTEMENT DE
LA CORSE-DU-SUD

Ajaccio, le 17/03/2015

**L'Administrateur Général des Finances Publiques
Directeur Régional des Finances Publiques**

A

2 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE
BP 410
20191 AJACCIO CEDEX

France Domaine

Téléphone : 04.95.51.95.79
Télécopie : 04.95.23.64.72

Dossier suivi par Anne BUSSON
anne.busson@dgfip.finances.gouv.fr

**Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse
Hôtel de la Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours grandval
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1**

Objet : Demande d'estimation domaniale de la valeur vénale au m² de deux parcelles non bâties sur la commune de LEVIE.

Vos références : Votre courrier reçu par mes services le 3/03/2015
Réf : VP/MLR/2015/249

Nos références : 2015-142V0079.

Par courrier visé en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale au m² de deux parcelles non bâties situées lieu-dit « Cucuruzzu » sur la commune de LEVIE, et cadastrées section A n° 543 et A n° 15 d'une contenance respective de 15503 m² et 50207 m².

J'ai l'honneur de vous informer, que compte tenu des caractéristiques des biens et des renseignements en possession du service, **la valeur vénale au m² pour ces deux parcelles peut être fixée à :**

- **0,30 € le m².**

La présente estimation revêt un caractère purement officieux, la nature de la demande n'entrant pas dans le cadre d'une saisine obligatoire de France Domaine, tel que défini par le décret n°86-455 du 14 Mars 1986.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
L'Inspectrice Evaluatrice

Anne BUSSON



CTC-20150324-1831

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

